



Les techniques de la rédaction d'une recherche en sciences juridiques

Hind TOURABI

Docteure en droit prive universite ibn toufaiï kenitra

Maroc

Introduction:

La recherche scientifique est un pilier fondamental du progrès social. Elle constitue un moteur d'innovation, de développement et d'adaptation aux mutations de la société. Elle est également un point de départ essentiel pour la prise de nombreuses décisions dans divers domaines, décisions qui sont des indicateurs clés du niveau de prospérité dans de nombreuses régions.

En effet, la recherche scientifique est un processus de collecte de faits et d'études, englobant des éléments matériels et intellectuels liés à un sujet précis au sein d'un domaine de spécialisation. Ces informations sont analysées selon des méthodologies scientifiques établies, à partir desquelles le chercheur adopte une position particulière, aboutissant finalement à de nouvelles conclusions. Ces conclusions sont le fruit de la recherche et l'objectif ultime que le chercheur poursuit à travers le processus intellectuel, qu'il soit théorique ou expérimental. ¹ Il s'agit d'une méthode exploratoire par laquelle le chercheur étudie et acquiert des connaissances sur un sujet précis, abordant une question ou un problème particulier afin d'atteindre des objectifs spécifiques, en suivant une démarche scientifique systématique et organisée. ²

Dans ce contexte, selon certains professeurs-chercheurs, la méthodologie se définit également comme une méthode d'investigation systématique et rigoureuse menée par le chercheur pour découvrir de nouvelles informations ou relations, ainsi que pour développer ou corriger des informations existantes. Cet examen et cette investigation méticuleux doivent respecter les étapes de la méthode scientifique : sélection des méthodes et outils de recherche nécessaires, collecte de données et d'informations présentées avec des arguments, des preuves et des sources suffisants. ³

Toutefois, l'obtention de ces résultats exige le respect d'une méthodologie de recherche scientifique spécifique pour organiser les idées et tenter de trouver des solutions adaptées aux différents problèmes soulevés par un sujet donné. Les questions juridiques figurent parmi les sujets fondamentaux qui requièrent une méthodologie d'approche afin de formuler de nombreuses propositions à l'issue de la recherche juridique.

Ainsi, la méthodologie constitue le fondement de toute recherche scientifique, selon des règles formelles et substantielles précises. La recherche scientifique académique repose sur l'utilisation

¹ Mourad Ben Harzallah, Les outils de la recherche scientifique : comment les choisir et méthodes de conception, article publié dans la revue Sciences humaines, volume 4, numéro 1, page 18.

² Obaid Bent Abdel Mouti Al-Masri, La nature de la recherche scientifique et son importance, article publié, consulté le 24 janvier 2024 à 19h34.

³ Radhia Al-Sahraoui, Cours du module des techniques de recherche, année universitaire 2020/2021. Consulté en janvier 2024 à 19.34.



systematique de méthodes et de procédures spécifiques pour obtenir des informations ou mettre au jour des relations entre les variables de la société. Dans ce cadre, la connaissance est organisée et soumise à des contrôles et des principes méthodologiques qui ne peuvent être atteints sans leur respect. Il apparaît donc clairement que le savoir scientifique diffère souvent des idées reçues au sein de la société, car les études scientifiques s'attachent à approfondir le sujet, à recueillir des informations objectives et à les analyser, en s'affranchissant des idées préconçues, des analyses préétablies et des stéréotypes.⁴

Un chercheur ne peut mener une recherche systématique sans respecter les étapes essentielles, une documentation adéquate, une structure rigoureuse et des principes de conception précis. De plus, la recherche scientifique ne peut être rigoureuse et efficace que si elle est objective, logique, cohérente, unifiée, intègre et qu'elle respecte les normes de forme, de langage et de déontologie.⁵

En effet, la recherche juridique⁶ comprend généralement une introduction au sujet étudié, suivie d'un développement abordant les différents aspects du problème, et se conclut par un résumé des résultats. Toutefois, compte tenu de l'abondance d'informations sur la méthodologie de la recherche juridique en général, cette étude adoptera une méthode d'élimination et se concentrera sur la méthodologie de présentation de la recherche juridique. En effet, La partie du "developpemnt "dans une recherche , correspond à l'application pratique de la méthodologie et à la réponse apportée au problème posé par le sujet. C'est dans cette section que sont mises à profit les connaissances juridiques acquises par l'étudiant lors des cours ou dans les ouvrages de référence – ce que l'on appelle ses connaissances accumulées. Ces connaissances ne seront précieuses que si elles sont utilisées et appliquées efficacement, clairement, dans un style juridique rigoureux et avec un langage correct, exempt autant que possible de fautes d'orthographe et de grammaire. Cela mettra en valeur les capacités académiques et intellectuelles de l'étudiant. Il est essentiel d'éviter la concision excessive. Le chercheur en droit doit privilégier la précision et la clarté, en mettant l'accent sur la qualité plutôt que sur la quantité. L'étudiant doit respecter le cadre de la question posée et ne pas s'en écarter ni inclure d'informations non pertinentes. Il doit s'en tenir aux

⁴ Rima Majed, Méthodologie de la recherche scientifique, Imprimerie Friedrich, Liban, 2016, sans mention du numéro d'édition, p. 14.

⁵ Ahmedouch Madani, Le précis de méthodologie de la recherche juridique, sans mention de la maison d'édition ni du lieu de publication, 2015, 3^e édition, p. 66.

⁶ La définition de la recherche juridique ne diffère pas de celle de la recherche dans les autres domaines scientifiques, si ce n'est par le fait qu'elle porte sur une problématique juridique. Elle vise également à découvrir les connaissances, à tenter d'atteindre des vérités ou des règles générales. Ainsi, la recherche juridique peut être définie comme un ensemble d'idées organisées et rédigées, présentées par le chercheur en droit à propos d'une démarche qu'il a entreprise afin de découvrir des connaissances relatives à une question juridique déterminée.

Pour approfondir davantage ce sujet, il convient de consulter la référence suivante :

Mohamed Jamal Moutlaq Al-Dhanibat, La recherche juridique, Bibliothèque du droit et de l'économie, Riyad, 2014, 1^{re} édition, p. 12.



informations nécessaires, éviter les jugements hâtifs et préconçus, et conserver une perspective objective et indépendante.⁷

Par conséquent, compte tenu de ce qui précède, la question suivante doit être posée : ***Quelle méthodologie est requise pour préparer la partie de développement d'une recherche en sciences juridiques conforme aux normes académiques ?***

Pour répondre à cette question, la structure suivante sera adoptée :

Première partie : Techniques de forme en vue de préparer la partie "Développement " d'une recherche en sciences juridiques :

Deuxième partie : Techniques de fond de rédaction relatives au "Développement " d'une recherche

Première partie : Techniques formelles de préparer la partie "Développement " d'une recherche en sciences juridiques :

La partie " Développement" est considérée comme le cœur et l'essence même du sujet traité. Il est donc essentiel de respecter ses différentes règles méthodologiques afin d'assurer la cohérence et la conformité avec le sujet de la recherche. Parmi les règles les plus importantes à suivre figurent les techniques formelles, piliers fondamentaux de la qualité d'une présentation de recherche juridique. Il ne suffit pas de se concentrer uniquement sur le contenu ; il convient également de prêter attention aux aspects formels qui facilitent la lecture et la compréhension du texte.

Les techniques formelles de développement d'une recherche juridique reposent sur une organisation visant à faciliter la lecture et la compréhension pour le lecteur (premier paragraphe), ainsi que sur un style qui doit être en adéquation avec la nature du sujet étudié, et notamment avec le style d'analyse des questions juridiques (deuxième paragraphe).

Premier chapitre : L'organisation comme technique formelle de la rédaction du développement d'une recherche juridique

Les techniques formelles d'organisation du développement de la recherche juridique font partie des règles qui témoignent de la capacité du chercheur à respecter la méthodologie juridique établie. De plus, elles impliquent de clarifier la présentation et d'organiser les idées au sein du texte selon un ensemble de règles, dont la plus importante est le respect de la structure.

Lorsqu'un chercheur rédige l'introduction, il définit essentiellement la structure du sujet, à laquelle la présentation doit se conformer. Celle-ci ne doit pas s'écarter du plan annoncé précédemment, car la structure constitue le cadre principal de la présentation, guidant le déroulement logique et l'orientation de la recherche.

⁷ Karim Moutaki, Méthodologie de la réponse et rédaction d'un sujet juridique, article publié, consulté le 1er janvier 2024 à 12h00.



Concevoir un plan est une tâche complexe pour les étudiants, exigeant un effort mental important et une compréhension approfondie du sujet. Créer une structure appropriée nécessite de décomposer le sujet et d'identifier les éléments clés de la réponse, qui doivent être regroupés en idées centrales.⁸

La structure représente le plan que suivra la recherche, sa forme générale. Elle consiste à rédiger les titres de la recherche de manière claire et cohérente. Son seul but est de définir tout ce que la recherche couvrira, empêchant ainsi le chercheur de s'égarer sur des sujets non pertinents. Elle établit également l'approche méthodologique qui mènera le chercheur à son objectif.⁹

L'étape d'élaboration du plan de recherche est considérée comme la plus appropriée pour organiser les sujets de recherche. Quel que soit le plan précis, il doit respecter sa forme traditionnelle et établie. La division de la recherche par le chercheur doit partir du problème de recherche et s'y cantonner. Le plan doit être exhaustif et englober tous les éléments du projet de recherche afin d'en dresser un tableau complet, en reconnaissant que chaque élément contribue à un aspect différent de ce tableau. Chaque projet de recherche possède un plan général qui varie selon le sujet, le type de matériel et d'autres facteurs liés aux diverses circonstances propres à chaque sujet.¹⁰

Cette étape est cruciale car elle constitue le fondement de la recherche. Elle est tout aussi importante que la recherche elle-même et n'a pas de fin fixe. Elle nécessite des modifications continues, par ajouts et suppressions, au fur et à mesure de l'avancement du chercheur, en fonction des nouvelles connaissances et intuitions. Cela peut conduire à la suppression d'un chapitre entier ou à l'ajout d'un chapitre ou d'une section. En bref, il est difficile pour le chercheur de s'en tenir à un plan définitif dès le départ. Le chercheur peut apporter des modifications au besoin et ajouter ou supprimer des éléments spécifiques du sujet de recherche. En plus de ce qui précède, les idées juridiques doivent être placées aux endroits appropriés, conformément au plan de recherche. Chaque chapitre, avec ses sections, sous-sections et points, doit présenter une idée centrale principale. Les sous-idées de chaque section et point doivent ensuite être subdivisées, de sorte qu'à la fin de chaque chapitre et de ses sections, le lecteur parvienne à une idée complète, exhaustive et logiquement structurée, aboutissant à des conclusions objectives et pratiques.¹¹

Ainsi, l'organisation des idées selon le plan annoncé et le respect de son contenu permettent au chercheur de démontrer son effort académique et son adhésion à la méthodologie universitaire établie dans le domaine juridique. Tout cela contribue à améliorer la qualité de la recherche scientifique, qui s'étend au-delà du contenu des sujets abordés pour inclure leurs aspects formels.

Le chercheur transpose ensuite ses idées dans une ébauche, c'est-à-dire qu'il rédige l'intégralité du document de recherche sur des pages claires et organisées, où le stylo prédomine, remplaçant les informations éparses trouvées dans des cahiers et des feuilles de papier. Cette étape initiale de

⁸ Karim Metki, référence précédente, consulté le 1er janvier 2024 à 12h00.

⁹ Abi Machkour Al-Israfill, *Méthodologie des recherches scientifiques*, sans mention de la maison d'édition ni du lieu de publication, année 1443 de l'Hégire, 1^{re} édition, p. 33.

¹⁰ Sahraoui Jamal Eddine, référence précédente, p. 23.

¹¹ Hanan Saidi, *Méthodes et techniques de la recherche juridique*, ELITE CREATIVITY PRINT, Kénitra, 2020, 1^{re} édition, p. 156.



documentation du sujet est caractérisée par de fréquentes erreurs, suppressions, corrections et notes de bas de page.¹²

Le chercheur n'entame la révision qu'après avoir rédigé la première version. Si celle-ci paraît désorganisée ou manque d'espace pour de nouvelles idées, elle doit être retravaillée pour obtenir une version plus aboutie.¹³

Lors de la rédaction, les idées doivent être cohérentes avec les titres annoncés et les répétitions doivent être évitées. Ceci concerne la répétition quantitative de phrases, de mots ou de propositions, car le contenu porte sur une idée générale ou sur des idées fragmentées qui doivent être organisées et cohérentes avec le titre de la section traitée.¹⁴ Les titres principaux doivent être placés en haut de la page ; ils ne doivent pas être placés au milieu, comme c'est le cas pour les sections, les chapitres et les sous-sections. Les sous-titres, tels que les sujets, les points, les branches et les paragraphes, peuvent être placés au centre de la première page uniquement, qui contient le titre principal. Sur les pages suivantes, il est préférable de les placer en haut, comme les titres principaux.¹⁵

L'équilibre structurel, en termes de nombre de pages, fait également partie des règles formelles que le chercheur doit respecter. Les chapitres, sections et sous-sections doivent avoir une longueur équilibrée, sans pour autant renoncer à des détails excessifs ou à des digressions inutiles au détriment du contenu, dans le seul but de satisfaire aux exigences formelles.

En bref, le chercheur en droit doit respecter les règles d'organisation formelles susmentionnées afin de clarifier les idées, de faciliter la compréhension et de démontrer une méthodologie scientifique. Ceci, à son tour, facilite l'accès à l'information et confère à la recherche un caractère académique et professionnel.

Deuxième chapitre : Le style comme technique formelle pour la rédaction d'un article de recherche juridique.

Le style est considéré comme l'un des fondements formels de la rédaction d'un article de recherche juridique. Il constitue un moyen fondamental de clarifier les idées juridiques et contribue également à l'esthétique linguistique. Le style met en valeur la précision du chercheur, sa compréhension du sujet juridique et sa capacité à formuler les règles et dispositions légales dans un langage clair et accessible.

Par conséquent, il convient de choisir des phrases et des significations claires et précises, d'éviter les erreurs formelles et de respecter les règles d'orthographe et de grammaire, ainsi que la ponctuation. Cet ensemble de symboles et de signes est essentiel à l'art de l'écriture. Il contribue à clarifier les relations logiques entre les parties d'une phrase et entre les différentes phrases. Il sert de repère dans le texte, facilitant sa compréhension grâce à son rôle prépondérant dans l'organisation des idées et la prévention de leur confusion et de leur surcharge, évitant ainsi les malentendus. De plus, il compense en partie

¹² Abi Machkour Al-Israfil, référence précédente, p. 36.

¹³ Hanan Saidi, référence précédente, p. 156.

¹⁴ Aqil Hussein Aqil, référence précédente, p. 339.

¹⁵ Hanan Saidi, référence précédente, p. 157.



l'absence d'expressions vocales, gestuelles ou faciales de l'auteur pendant la rédaction, puisque nous ne le voyons ni ne l'entendons écrire.

Le chercheur doit privilégier les phrases courtes, car les phrases longues fatiguent le lecteur et l'obligent parfois à relire pour en saisir le sens, ce qui risque de le décourager de poursuivre sa lecture.

De plus, les techniques d'organisation exigent d'éviter les titres excessifs, car ils dispersent les idées de recherche et distraient le lecteur. De même, rédiger de longues pages sans titres constitue une digression qui nuit à la recherche juridique et témoigne d'un manque de rigueur scientifique.

L'utilisation correcte de la ponctuation est essentielle en recherche scientifique. Elle représente un aspect crucial des aspects techniques de la recherche, aidant le lecteur à comprendre les phrases et à en clarifier le sens. En arabe, les signes de ponctuation sont des symboles spécifiques placés dans l'écriture pour indiquer le début, la fin ou la continuation d'un discours. Ainsi, la ponctuation a pour principal objectif d'informer le lecteur de la pause dans une phrase ou un groupe de phrases. Elle aide également le lecteur à déterminer le ton du texte, ainsi que les mots prononcés (qu'il s'agisse de questions ou d'expressions de surprise, par exemple). L'utilisation de ces signes est également essentielle car elle facilite la compréhension du contexte des phrases et contribue au développement d'une lecture silencieuse précise. Le chercheur en droit doit veiller à la précision de la terminologie juridique employée lors de la rédaction de son document, chaque terme ayant un champ d'application distinct. Cela implique un engagement du chercheur à utiliser le terme exact.

Compte tenu de sa spécialisation, le chercheur en droit doit employer la terminologie juridique établie et reconnue dans la législation, la jurisprudence et le système judiciaire. Par exemple, il est inadmissible d'utiliser un terme employé par un législateur étranger mais pas par le législateur national. Ce principe s'applique également à la jurisprudence et au système judiciaire.

De plus, le chercheur en droit doit respecter la structure établie en assurant la cohérence entre les titres utilisés dans le brouillon et l'index en fin de document. Il ne doit y avoir aucune divergence entre les titres du corps du texte et ceux de l'index. Seule une relecture approfondie de la recherche par le chercheur en droit permet d'y parvenir.

Bien que le style soit une technique formelle essentielle à la production d'un article de recherche juridique de qualité, il est étroitement lié à la rigueur des idées elles-mêmes et au respect de l'intégrité académique par le chercheur dans l'élaboration des différentes idées présentées. L'intégrité scientifique est l'une des qualités les plus importantes d'un chercheur ; elle lui permet de gagner la confiance d'autrui par la qualité de ses connaissances et témoigne de son engagement et de sa persévérance. L'intégrité scientifique représente la marque de l'honneur du chercheur, le principe directeur qu'il applique à chaque étape de sa recherche. Elle implique de ne pas plagier le travail d'autrui sans citer ses sources. À l'inverse, la malhonnêteté consiste à s'approprier le travail d'autrui sans le mentionner. Par conséquent, les chercheurs doivent faire preuve d'honnêteté dans l'accomplissement de leurs tâches de recherche à chaque étape du processus scientifique.

Ainsi, les chercheurs en droit doivent veiller à respecter les normes de citation et l'intégrité scientifique, qui constitue un fondement essentiel de la recherche. Cette intégrité fait partie des principes éthiques de



l'intégrité scientifique, un ensemble de règles et de pratiques reconnues et acceptées par la communauté scientifique. Ces principes visent à reconnaître le travail des chercheurs, protégeant ainsi leur propriété intellectuelle, empêchant la destruction de leurs recherches, préservant leurs droits et garantissant le respect mutuel entre étudiants et chercheurs. Cependant, il arrive qu'un étudiant doive exprimer sa personnalité dans ses recherches en présentant son opinion sur le sujet juridique étudié. Cette expression doit se faire avec humilité et mesure, en veillant à ce que les idées présentées soient ouvertes à la discussion, tout en respectant les opinions d'autrui.

Par conséquent, lorsqu'il exprime sa pensée scientifique, le chercheur doit se conformer à un ensemble de règles formelles. Il doit éviter l'utilisation du pronom personnel « je », car il est souvent perçu comme une forme d'arrogance, de suffisance et de vanité – des qualités morales indésirables pour un chercheur. Il peut en revanche utiliser des expressions telles que « ce que le chercheur voit, ce qu'il est enclin à croire ou ce qu'il considère comme correct », employant ainsi la troisième personne, à condition de ne pas en abuser. De même, il convient de ne pas utiliser le « nous » au sens de « nous », car cela sous-entend une certaine emphase. Ces pronoms ne devraient être utilisés que lorsque le « nous » englobe le lecteur, l'auditeur, le chercheur et l'un d'eux, ou lorsque la recherche est menée par un groupe d'étudiants.

Par conséquent, l'humilité dans la recherche scientifique constitue une valeur ajoutée pour le chercheur en droit. Cette valeur ajoutée réside non seulement dans l'expression de ses opinions, mais aussi dans la documentation des différentes sources utilisées, sachant que l'objectif premier de la recherche scientifique est...

Deuxième partie : Techniques objectives de rédaction de la partie "Développement" d'un article de recherche juridique.

Chaque sujet juridique exige d'aborder et d'étudier le problème qu'il soulève, comme indiqué dans l'introduction. L'analyse juridique consiste généralement à présenter divers textes juridiques relatifs au sujet étudié, des décisions de justice et des avis d'experts. C'est à ce stade que la compétence du chercheur se manifeste, révélant son aptitude réelle à la recherche et à l'analyse. De plus, la recherche scientifique se distingue de la rédaction ordinaire par l'analyse et l'interprétation précises des données et des informations recueillies par le chercheur.

Par conséquent, l'analyse juridique du chercheur doit nécessairement s'appuyer sur la présentation de divers textes législatifs (premier paragraphe), ainsi que sur la présentation de divers avis d'experts et décisions de justice relatifs au même sujet (deuxième paragraphe).

Premier chapitre: La présentation des textes législatifs comme technique objective pour la rédaction de la partie "développement" de la recherche juridique

Un texte juridique, véritable trait d'union entre une décision de justice, édictée par le législateur pour régler une question, ériger un acte en infraction ou imposer une sanction aux personnes soumises à ses dispositions, et le contrat social fondateur de la communauté politique, revêt une importance capitale en tant que forme de communication linguistique ayant un impact significatif sur la vie des individus.



Ainsi, avant d'élaborer le cadre théorique, le chercheur en droit doit se familiariser avec le plus grand nombre possible de lois relatives à son sujet d'étude afin d'étayer sa recherche et de comprendre la position du législateur marocain. Parmi les sources les plus importantes utilisées par le chercheur en droit figurent les textes juridiques qui encadrent son sujet de recherche, qu'ils soient issus de la législation ou de la coutume. Le terme « législatif » est ici employé au sens large, englobant les textes fondateurs, la législation ordinaire et les règlements.

Il convient de noter que le chercheur en droit doit se procurer les textes juridiques auprès de leurs sources officielles, qui détiennent l'autorité absolue, à savoir l'organe émetteur – l'entité légalement et officiellement habilitée chargée de la publication des textes législatifs, en l'occurrence le Journal officiel.

Le chercheur en droit est tenu de commencer par étudier le sujet en analysant divers textes juridiques, sans pour autant considérer comme allant de soi des vérités évidentes. Ceci permet de tirer des conclusions des textes législatifs étudiés et analysés. Dans cette optique, le droit comparé peut être utilisé, ce qui peut parfois éclairer la compréhension de l'étude en comparant le droit national aux droits étrangers. De plus, il permet au chercheur d'observer la précision avec laquelle la législation aborde le sujet de recherche, d'identifier les lacunes ou les insuffisances de son cadre juridique, et d'attirer l'attention du législateur sur ces lacunes afin qu'il les corrige.

L'analyse des textes juridiques, en tant que mécanisme systématique de déconstruction et de décomposition d'un texte en ses éléments constitutifs, permet d'identifier ses parties et ses composantes. Bien que certains désignent ce mécanisme comme le traitement de textes juridiques et d'autres comme l'analyse, tous ces termes convergent finalement vers le même objectif : expliquer et évaluer le texte analysé. Plus précisément, le processus d'analyse implique une étude approfondie permettant au lecteur de comprendre le texte et d'en déterminer le sens voulu. Il est important de distinguer l'analyse de texte, le commentaire de texte et l'interprétation de texte.

L'analyse de texte est une étape avancée de la lecture, permettant au lecteur de relier le texte à ses applications pratiques, de le situer dans son contexte juridique spécifique et d'analyser chaque disposition en conséquence. Pour ce faire, le lecteur doit utiliser un ensemble de règles d'analyse et de compréhension du texte afin d'en garantir une application optimale et correcte. De plus, les études juridiques ne doivent pas être confondues avec les questions politiques. Mélanger les sphères juridique et politique conduirait les chercheurs à des conclusions biaisées pour plusieurs raisons, notamment parce que la politique est une réalité en constante évolution, tandis que le droit se caractérise par une relative stabilité. Il comprend des règles et des principes relativement établis. Si un chercheur en droit doit aborder des aspects politiques, il doit les employer dans le cadre des méthodologies juridiques au service de l'objet de sa recherche.

Il convient de noter que l'analyse des textes juridiques varie selon l'entité qui la réalise. Elle peut être effectuée par des juristes ou par le pouvoir judiciaire.

L'analyse des textes juridiques par les juristes et les professeurs est un processus fondamental pour clarifier, expliquer et interpréter ces textes dans leurs écrits et leurs recherches. L'analyse judiciaire, quant à elle, est celle que font les juges lorsqu'ils appliquent les textes juridiques aux réalités, aux événements et



aux litiges qui leur sont soumis. Cela implique d'analyser et d'interpréter les exigences légales ou réglementaires applicables, en lien avec la pratique. Par conséquent, un juge ne peut s'abstenir de statuer en invoquant le silence, l'ambiguïté ou l'insuffisance de la loi.

Deuxième chapitre : Présenter les positions judiciaires et doctrinales comme technique objective pour la rédaction d'un article de recherche juridique

Parmi les techniques fondamentales à employer pour étudier un sujet juridique figure la présentation des positions judiciaires, représentées par diverses décisions et arrêts. Bien qu'il existe une méthodologie spécifique pour lire, analyser et commenter les décisions et arrêts, ces derniers ne doivent pas être interprétés à l'encontre de leur libellé explicite et doivent être pertinents au regard du sujet de recherche. Il est parfois nécessaire d'étudier et de présenter différentes opinions doctrinales afin d'aborder le sujet sous tous ses aspects.

Une décision est un acte rendu par un juge pour trancher le litige qui lui est soumis. On parle généralement d'acte d'autorité judiciaire. Le terme « décision » est généralement utilisé lorsque l'acte est rendu par un tribunal de première instance, et le terme « arrêt » lorsqu'il est rendu par une cour d'appel ou une cour de cassation.

Par conséquent, le chercheur en droit doit s'appuyer sur les décisions et arrêts judiciaires dans le cadre de sa recherche. En posant les questions juridiques et jurisprudentielles liées au sujet, les chercheurs étayent leurs arguments par la jurisprudence, qu'elle soit favorable, défavorable, critique ou commentée, quel que soit le niveau de la décision. Les décisions de justice confèrent un caractère concret à la recherche juridique, permettant au chercheur de passer de la présentation d'idées théoriques à l'application des textes de loi par les tribunaux. L'essentiel est de comprendre comment le droit est appliqué, ce que permet le raisonnement qui sous-tend la décision, et non son mode opératoire.

De plus, le chercheur en droit doit enrichir son sujet en présentant diverses opinions jurisprudentielles. Une opinion juridique est un recueil d'avis émis par des juristes, spécialistes du droit, visant à définir et à clarifier ce dernier pour le public, facilitant ainsi ses recherches en matière jurisprudentielle dans le cadre de ses études ou de ses écrits. Le rôle du juriste est de définir les principes juridiques qui régissent l'État, en les expliquant de manière concise afin que chacun puisse les comprendre clairement et précisément. Par conséquent, ces opinions jurisprudentielles peuvent parfois servir de point de départ pour cerner une problématique souffrant d'une lacune législative, ou pour trouver des solutions à certains problèmes liés au sujet étudié. Les différentes opinions jurisprudentielles et leurs auteurs doivent être présentés, étayés par les arguments qui soutiennent leurs théories respectives. Ensuite, le chercheur doit exposer sa propre position en se basant sur les éléments présentés, en veillant à exprimer son accord ou son désaccord avec tact et respect, qu'il soit d'accord ou non avec une opinion.

La jurisprudence est considérée comme une source essentielle sur laquelle s'appuient les chercheurs, quelle que soit la nature de leurs recherches. Cette source se manifeste par la diversité des opinions, des approches et des théories exprimées au sein des différentes écoles de pensée. Cependant, un juriste, quel que soit son statut, n'est pas un législateur ; son rôle se limite à expliquer et à interpréter les textes juridiques et à commenter les décisions de justice. Néanmoins, le rôle de la jurisprudence dans le domaine



du droit est significatif et important. Les juristes peuvent traduire les lois spécifiques adoptées par le pouvoir législatif et les décisions judiciaires individuelles en principes généraux. De manière générale, la jurisprudence contribue concrètement et efficacement à orienter le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire.



Conclusion:

En guise de conclusion, la partie du "développement" de la recherche juridique constitue le cœur et la structure de ce sujet. Elle occupe une place prépondérante dans l'analyse des différentes questions et éléments liés au sujet étudié, en répondant à toutes les interrogations du chercheur et en aboutissant à une conclusion précise fondée sur l'ensemble des données analysées et discutées dans le corps de la présentation.

Par conséquent, le chercheur est tenu de respecter un ensemble de règles et de contrôles formels et substantiels afin de préparer une présentation de recherche juridique de qualité, intégrant les différents éléments mentionnés et témoignant d'un profond respect de la méthodologie juridique requise pour l'étude du sujet.